

- Les produits dangereux (phytosanitaires et médicaments) sont stockés dans des endroits spécifiques et sécurisés. Une réserve de sciure pourra être mise en place et utilisée en cas de renversement accidentel

- **Risque d'accident**

Les matériels et équipements sont conformes aux normes de sécurité en vigueur et sont régulièrement entretenus et révisés.

- **Risques sanitaires liés aux zoonoses**

Il s'agit de maladies et infections qui se transmettent naturellement des animaux à l'homme. Les 2 principales maladies à craindre sont l'influenza aviaire (ou grippe aviaire) et la salmonellose, maladie infectieuse contagieuse d'origine bactérienne.

Pour prévenir ces risques, l'élevage fait l'objet d'une prophylaxie sanitaire prophylaxie médicale stricte. L'ensemble des interventions sur l'élevage est consigné dans un registre d'élevage. Les informations contenues dans ce registre d'élevage et sa durée de conservation sur l'exploitation sont conformes aux exigences de l'arrêté du 5 juin 2000 relatif au registre d'élevage.

Un plan de prophylaxie avec vaccination contre les salmonelles pour les poulettes est appliqué. De plus, l'élevage est conduit selon les bonnes pratiques sanitaires (conduite en bandes, vide sanitaire, nettoyage et désinfection bâtiments et abords, des véhicules intervenant sur site...).

- **Autres risques**

Les autres risques, moins importants sont :

- le risque circulation, un plan de circulation est établi, les activités sont réparties dans 3 zones distinctes avec accès spécifique, le centre de conditionnement la zone d'élevage interdite au public et le traitement des effluents limitée aux utilisateurs d'engrais organique.
- le risque canicule, limité car les bâtiments sont équipés pour en diminuer l'impact,
- les risques naturels, limités car le site se situe hors des zones à risques.

DOSSIER DE SUIVI DE L'EXPLOITATION

Le dossier de suivi de l'exploitation qui comprendra toutes les pièces citées ci-dessous sera tenu à jour. Certains de ces documents seront tenues à disposition de l'Inspection ICPE et d'autres utilisées par le Cabinet Vétérinaire pour le suivi sanitaire :

- Les plans de l'installation tenus à jour,
- Les registres d'élevage (1 par bâtiment),
- Le registre du personnel (dans lequel figure dans l'ordre d'embauche tous les salariés),
- Le double des bulletins de paie,
- Le registre médical (fiche d'aptitude délivrée par le médecin du travail),
- Tous les documents (y compris comptables) relatifs à la cession à des tiers des effluents,
- Contrôle en matière d'hygiène et de sécurité, les rapports des contrôles techniques de sécurité (rapport de contrôle des installations électriques, vérification des extincteurs, etc.),
- Tous les documents, enregistrements, résultats de vérification et registres répertoriés,

Ces documents seront informatisés mais une version papier restera à disposition de l'Inspection des installations classées.

Le projet a été conçu de façon à limiter au mieux les nuisances et autres effets négatifs sur l'environnement et les risques de pollution de l'eau, à la fois par le respect des prescriptions et des règlements en vigueur, mais aussi par respect de l'environnement et du voisinage, et ce, sans nuire aux performances attendues de l'élevage.

Le procédé de traitements des effluents choisi présente un intérêt agronomique indéniable permettant d'offrir à l'agriculture un engrais organique stable et facilement utilisable.

La production d'œufs répond enfin à une demande forte du marché, en constante augmentation, à laquelle il est nécessaire de répondre localement.